



CCI NANTES ST-NAZAIRE

Cahier d'acteur

Réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique

Concertation Publique du 27 mai au 31 juillet 2019

CCI Nantes St-Nazaire

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517- 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T.02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - www.NantesStNazaire.cci.fr

Réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique : concilier l'attractivité et le développement économique de l'Ouest avec une protection exemplaire des populations impactées.

Forte de 50 000 ressortissants, la CCI Nantes St-Nazaire accompagne le développement des entreprises et du territoire. Pour cela, elle s'implique, aux côtés des maîtres d'ouvrage, dans le développement de grandes infrastructures au service de l'économie du Grand Ouest. La concertation publique sur le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique offre ainsi l'opportunité, pour la CCI, de s'exprimer sur un projet indispensable au développement de l'Ouest et à sa connexion à l'international.

La prise de position ci-après a été élaborée notamment sur la base d'une séquence de travail avec l'ensemble des membres élus de la CCI qui se sont exprimés sur les points clés d'un aéroport performant et l'ambition à donner au projet de réaménagement.

Préambule

Le 17 janvier 2018, le gouvernement a annoncé l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique sur le site de Notre-Dame des Landes. Cette décision s'accompagnait d'un certain nombre d'annonces du gouvernement portant sur l'accessibilité aux aéroports parisiens pour les vols intercontinentaux, le réaménagement de la plateforme de Nantes Atlantique pour faire face à la croissance du trafic et l'assurance que la protection des riverains serait traitée de manière exemplaire.

Un des points cruciaux du dossier concerne les prévisions de trafics. Les médiateurs, dans leur rapport remis fin 2017, faisaient état d'une prévision de trafic à 6 millions de passagers en 2025 et 7 millions de passagers en 2030. Or, le trafic 2018 s'est établi à 6,2 millions de passagers et celui de 2019 devrait tangenter les 7 millions de passagers sous l'impact des nouvelles ouvertures de lignes actées. Cette sous-estimation patente met aujourd'hui l'aéroport dans un risque majeur de thrombose sans réalisation de travaux d'urgence à très court terme. En outre, elle renforce la pression forte pesant sur les riverains par l'accroissement des nuisances subies.

Fort de ce constat, les acteurs économiques du territoire mettent en exergue les points suivants :

1. Des urgences à traiter immédiatement

Sans attendre le renouvellement de la concession prévue fin 2021, il est indispensable que des travaux soient menés très rapidement permettant :

- Une extension de l'offre de parkings par la réalisation de parkings silos métalliques sur l'emprise actuelle des parkings de l'aéroport
- Le réaménagement de l'aérogare permettant de fluidifier les files d'attentes aux Postes Inspection Filtrage et permettant plus largement d'offrir des services plus qualitatifs pour la clientèle
- L'aménagement des voiries d'accès permettant de faciliter la circulation de la navette TAN.

Il est de la responsabilité de l'Etat de trouver les voies et moyens d'un accord avec l'actuel concessionnaire pour la réalisation immédiate de ces travaux d'urgence non amortissables sur la durée restante de la concession.

2. Un aéroport performant est indispensable au développement économique et à l'attractivité du territoire

- Aujourd'hui, le taux de chômage de la Loire-Atlantique, de la métropole nantaise, comme plus largement celui des Pays de la Loire, est inférieur à la moyenne nationale. Cette performance est due au développement de milliers de PME et ETI qui développent leurs marchés à l'échelle nationale européenne et internationale. Continuer à développer l'emploi dans nos territoires est fortement lié à nos **capacités d'accès aux marchés**.

La connexion aux hubs internationaux et le développement des liaisons aériennes directes (plus d'une centaine à ce jour), permettant des allers et retours dans la journée, à des conditions économiques raisonnables, sont des conditions sine qua non de cette accessibilité aux marchés. C'est aujourd'hui ce que permet le nouveau modèle du transport aérien sur courte distance avec des compagnies aériennes à coûts réduits, développant des liaisons aériennes en France et en Europe à partir d'avions basés dans les principaux aéroports régionaux.

A titre d'illustration, la clientèle d'affaires de ces compagnies représente près de 30 % de leur clientèle et est surreprésentée au départ de Nantes.

- Deuxième enjeu **le tourisme**. Premier secteur économique mondial, l'offre touristique de la Métropole, du département et plus largement de l'Ouest, ne fait que s'accroître. En 2017, le chiffre d'affaires du secteur atteignait les 3,2 milliards d'euros à l'échelle de la Loire-Atlantique en croissance régulière. A titre d'illustration, les visiteurs des Machines de l'île sont au nombre de 600 000 et l'Arbre aux Hérons fera bondir ce chiffre à 1 million. Aujourd'hui, le mois d'août à Nantes est devenu un des mois forts pour l'activité commerciale de Nantes. 50 000 touristes étrangers ont fréquenté le site des Machines de l'île lors de l'été 2018, en croissance de 14% sur un an.

- Troisième enjeu **la coopération et les échanges universitaires**. Le développement de l'ESR autour des axes de l'Industrie du Futur, de la Santé du futur comme du numérique, multiplie les échanges et les coopérations autour de l'ESR nécessitant la présence de liaisons aériennes performantes.

3. Mais il doit s'accompagner d'une protection exemplaire des populations

Le nouveau Plan de Gêne Sonore (PGS) en cours d'adoption concerne 13 000 habitants, soit 8 000 de plus que le PGS actuel.

Pour ces populations, les acteurs économiques préconisent :

- Une politique d'indemnisation exemplaire en matière d'isolation phonique voire de droit de délaissement permettant de racheter des logements.
- Le déplacement d'équipements publics notamment scolaires, qui sont situés dans les zones de bruit.
- L'interdiction de vols programmés sur la tranche horaire minuit – 6h, tout en permettant aux avions basés de pouvoir atterrir en cas de retard imprévu.
- L'obligation progressive faite aux compagnies aériennes basées à Nantes d'utiliser des avions de dernière génération sur les créneaux horaires les plus critiques (matin et fin de journée) et plus largement, l'incitation à des pratiques vertueuses.

Sur ce dernier point, ce serait une juste mise en avant des performances du deuxième bassin industriel aéronautique français, que de faire de l'aéroport de Nantes Atlantique la vitrine des savoir-faire et innovations de ce secteur.

4. Il faut donc penser un aménagement de l'aéroport à la hauteur des enjeux

Il ne peut être question qu'un aéroport desservant un bassin de 8 millions d'habitants puisse être pensé sans tenir compte des réalités du trafic aérien à horizon prévisible. Aujourd'hui, le trafic sur Nantes Atlantique croît de l'ordre de 13% (plus forte progression des aéroports français en 2018). Dans le même temps le nombre de mouvements a cru de 6,8% témoignant de l'amélioration incessante du taux de remplissage des avions.

Si on peut estimer que la forte croissance de Nantes Atlantique tient en partie du nécessaire rattrapage de l'activité de l'aéroport par le développement de l'offre de nouvelles lignes au départ de Nantes dû au développement économique de l'ouest ainsi qu'au renforcement de son attractivité touristique, il est néanmoins raisonnable d'estimer que la croissance à Nantes Atlantique s'inscrira, à minima, dans la croissance estimée du trafic aérien estimée à 7% par an au plan mondial, sauf à parier sur un effondrement de l'économie et de l'attractivité touristique du territoire.

Bref, un aménagement à minima, destiné seulement à gérer les contraintes d'ores et déjà constatées, ne peut constituer un projet réaliste pour les acteurs économiques et est contraire aux engagements du Premier Ministre suite à la décision d'abandonner le projet de transfert.

Le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique doit donc permettre :

- De répondre aux besoins de connexions vers l'Europe et le monde : diversifier les zones de destination, poursuivre l'accueil de compagnies basées et renforcer les connexions vers les hubs internationaux (ex. Allemagne) tant pour la clientèle « business » (avec des fréquences et horaires adaptées) que touristique ; sans oublier l'aviation d'affaires.
- De disposer d'un aéroport performant en capacité d'accueillir une clientèle en croissance :
 - o Mise à niveau de l'aérogare pour assurer le déploiement du trafic,
 - o Fluidification et optimisation du parcours du client depuis son domicile jusqu'à sa destination (avec une attention forte à porter sur les accès à l'aéroport),
 - o Déploiement d'une plus grande offre de services : par exemple : points de rencontre business, service coupe-files, commerces, applications mobiles pour faciliter le stationnement ...

5. Cela suppose de mettre toutes les solutions sur la table

Penser un réaménagement de Nantes Atlantique à la hauteur des enjeux, suppose que l'ensemble des hypothèses et options soient étudiées en profondeur en tenant compte :

- De l'ambition affichée pour notre territoire du Grand Ouest
- De la nécessaire et indispensable protection des riverains
- De la faisabilité technique et environnementale des différentes options, tant il est vrai que pour le territoire, le délai d'une mise en service en 2025 doit pouvoir être tenu ; et que, par ailleurs, des travaux d'urgence doivent être menés avant 2021 (accès, stationnement).
- Des avancées majeures en matière de technologies aéronautiques déjà opérationnelles (nouvelles motorisations divisant par deux le bruit et la consommation) et à venir (moteurs électriques)
- De la nécessaire prise en compte des nouvelles attentes clients : davantage de services, critères RSE, optimisation du temps, multimodalité etc...

S'il n'appartient pas aux acteurs économiques de militer pour telle ou telle solution technique, ils soutiendront celle qui permettra de répondre aux items évoqués ci-dessus.

6. Dont et y compris celle de l'accessibilité multimodale de la plateforme

D'ores et déjà, le niveau de trafic atteint par l'aéroport comme la croissance de la population de la métropole nantaise et plus largement du département de Loire-Atlantique induisent des contraintes fortes sur l'accessibilité terrestre de la plateforme. Celles-ci ne feront donc que s'amplifier dans les années à venir.

Par ailleurs, il est indispensable de comprendre que la Loire-Atlantique représente un peu moins de la moitié des passagers utilisant l'aéroport selon une étude de la DGAC de 2015. L'accessibilité de la plateforme ne peut donc pas se penser uniquement à l'échelle de la proximité immédiate. A ce titre, trois dossiers doivent être traités :

- La capacité du périphérique nantais
- L'accroissement des capacités de franchissement de la Loire au droit du Pont de Cheviré
- La desserte en transports collectifs de l'aéroport, en étudiant toutes les solutions (tram, tram-train, navette) et en tenant compte du lien impératif avec le réseau ferroviaire et la gare TGV de Nantes pour faciliter l'accès aux populations non nantaises.